

## ARRÊTÉ

### Portant tableau d'avancement de grade Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines concernant les avancements de grade et promotions internes,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé au choix comme suit au titre de l'année 2023 :

### Au Choix :

- Madame AICARDI Karen
- Madame BARTHELET Audrey
- Madame BOXOEN Vanessa
- Madame CESSEY Véronique
- Madame FABRIZI Caroline
- Madame FOREY Isabelle
- Madame JACQUOT Alexandra
- Madame MAILLARD Elodie
- Madame MEUNIER Mathilde
- Madame MONTUIRE Marie-Louise
- Madame RATEAU Pascale
- Madame RIERA Julie

Agents	Nombre de femmes	Nombre d'Hommes	Total
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	25	4	29
Inscrits (hors examen professionnel)	12	0	12

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par courrier adressé au Président du Tribunal Administratif, 22 rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon cedex ou par le biais de l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

- Exemple SCR

Dijon, le **27 JUIN 2023**

Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS